

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Christian LAGIER , 1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
présents..... 42	
procurations..... 14	
absents 5	
Suffrage exprimé ... 56	

Etaient présents :

- **Andilly :** /
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
- **Enghien-Les-Bains :** Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** /
- **Montlignon :** Alain GOUJON,
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
- **Saint-Gratien :** Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Jean-Pierre ENJALBERT,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

TOURISME

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GROSLAY POUR LA CREATION D'UN ITINERAIRE DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE BATI SUR LE TERRITOIRE DE GROSLAY

EXPOSE DES MOTIFS

La communauté d'agglomération PLAINE VALLÉE détient depuis le 1^{er} Janvier 2016 la compétence relative à « la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au titre de ses interventions obligatoires en matière de développement économique.

Dans le cadre de sa mission de promotion du tourisme, elle soutient les initiatives communales qui ont pour but de promouvoir le patrimoine local et le cadre de vie.

La Ville de Groslay a sollicité le soutien financier de l'agglomération pour la création d'un itinéraire de découverte de son patrimoine bâti avec pour objectifs de :

- Proposer un parcours pédestre et aménager l'espace urbain ;*
- Restituer l'histoire de Groslay et la mettre en perspective avec l'histoire de la Vallée de Montmorency et du Département ;*
- Participer au développement des offres touristiques de la Communauté d'agglomération.*

Cette action s'inscrit dans la démarche de valorisation des ressources du patrimoine culturel, naturel et paysager du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Des fonds de concours communautaires pouvant être versés par un EPCI à ses communes membres pour la réalisation d'équipements d'intérêt communautaire, la ville de GROSLAY a formulé une demande de participation auprès de la Communauté d'Agglomération pour un co-financement des dépenses relatives à la mise en place de cet itinéraire de découverte du patrimoine bâti.

Cette demande est formalisée par la délibération du Conseil Municipal de Groslay en date du 20 septembre 2018.

Le coût de l'investissement de la commune a été chiffré à 7 891,07 € HT soit 9 469.29 € TTC.

Un fonds de concours de la CAPV peut être versé à la Ville dans la limite de 50% de la part HT restant à la charge de la commune.

Il est ainsi proposé d'attribuer à la Ville de Groslay un fonds de concours d'un montant de 2 900 € HT.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5216-5 VI,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

CONSIDERANT le projet porté par la Ville de Groslay relatif à la création d'un itinéraire de découverte de son patrimoine bâti,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_11 -DE Date de télétransmission : 20/02/2019 Date de réception préfecture : 20/02/2019
--

CONSIDERANT qu'un fonds de concours peut-être versé par la CAPV pour financer la création de cet itinéraire dans la limite de 50% de la part HT du coût restant à la charge de la commune,

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal en date du 22 Janvier 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances et de l'administration générale réunie le 5 Février 2019,

Sur proposition de Madame BERTHY, rapporteur,

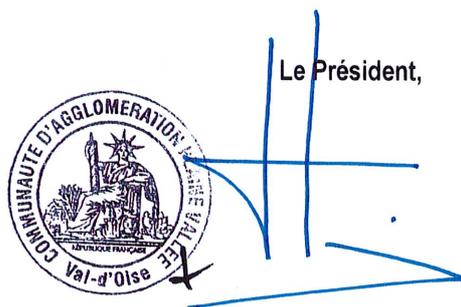
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE UN : Accorde à la commune de GROSLAY un fonds de concours d'un montant de DEUX MILLE NEUF CENT EUROS (2900 €) destiné à contribuer au financement d'un itinéraire de découverte de son patrimoine bâti.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération dont la convention de versement de fonds de concours.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 21/02/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_11
 -DE
 Date de télétransmission : 20/02/2019
 Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte à classer

DL2019-02-13_11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-04-50.00 (MI215345552)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13_11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Versement d'un fonds de concours à la commune de Groslay
pour la création d'un itinéraire de découverte du patrimoine bâti sur le territoire de Groslay

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concoursActe : 11. Tourisme Versement FDC Groslay Découverte patrimoine bâti.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:04

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:04

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:10

